

Dans le cadre de la création de nouveaux sites industriels de démantèlement et de recyclage des matelas, Eco-mobilier a retenu le projet Sita – RME à Langon (33) pour la région Sud-Ouest.

Communiqué de presse

Paris, le 17 juin 2014 • Près de **quatre millions de matelas usagés** sont mis au rebut chaque année et terminent leur vie en décharge. Pour les détourner de l'enfouissement, les distributeurs et fabricants de mobilier, associés au sein d'Eco-mobilier ont décidé de s'engager avec quatre partenaires industriels dans la création et le développement de **quatre nouveaux sites de démantèlement de matelas en vue de leur recyclage**, donnant ainsi une seconde vie aux matières valorisables qui les composent.



Cette décision fait suite à l'appel à projets lancé fin 2013 pour renforcer les capacités industrielles de recyclage des matelas usagés dans quatre territoires: **le Nord, l'Est, le Sud-Ouest et l'Ouest**. C'est dans le cadre du développement progressif de la nouvelle filière de recyclage des meubles usagés que la planification de ces investissements industriels a été décidée.

La création de ces quatre nouveaux sites contribue à l'atteinte de l'objectif de 45% de recyclage des déchets d'ameublement et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie nationale de développement durable.

Pourquoi une filière de démantèlement et de traitement de la literie?

Alors que quatre millions de matelas usagés soit environ 80 000 tonnes, sont éliminés chaque année, seuls trois sites de recyclage de matelas sont actuellement opérationnels en France.

Pour les distributeurs et fabricants adhérents d'Eco-mobilier, il était donc primordial d'impulser **le développement des outils industriels de démantèlement et de transformation de la literie** usagée, à la fois pour répondre à la montée en puissance de la filière de collecte des déchets d'ameublement et de literie et aux besoins qui en découlent en termes de capacité de démantèlement sur le territoire national. Dans une logique de proximité des sites avec les gisements à collecter, quatre territoires seront dotés d'une nouvelle installation de démantèlement, rationalisant le transport et améliorant l'empreinte carbone de l'activité. Les matelas usagés seront démantelés pour en récupérer les différents matériaux tels que le métal, les mousses (polyuréthane et latex) et les textiles (coton, feutres, polyester...). Ces matières seront réintégrées dans un cycle de production dans des secteurs comme l'automobile, l'ameublement ou la construction. **Ainsi, jusqu'à 90 % des composants d'un matelas seront alors**

Contacts presse: **LauMa communication**

Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon

prenom.nom@lauma-communication.com • tél: 01 73 03 05 20

recyclés.

C'est pourquoi Eco-mobilier a lancé en décembre 2013 un **appel à projets** visant à encourager les industriels à **proposer de nouvelles installations** sur les quatre territoires préalablement identifiés par Eco-mobilier.

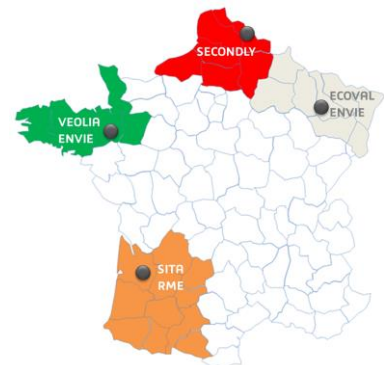
Agissant en véritable catalyseur de ces investissements et au travers d'un cahier des charges exigeant, Eco-mobilier s'inscrit dans une dynamique de création de valeur et d'emploi sur le territoire national:

- d'un point de vue technique, le cahier des charges se traduit notamment par une mécanisation du procédé de démantèlement mais également une hygiénisation des matelas à recycler ;
- concernant le recyclage, Eco-mobilier a souhaité privilégier une logique de diversification des exutoires de recyclage et de développement des débouchés dans l'industrie de la transformation des matières issues du démantèlement et notamment des mousses des matelas ;
- enfin, tous les projets retenus prennent en compte la dimension sociale, ils permettent à la fois la création d'emplois et pour les salariés concernés, prévoient des parcours d'insertion ou de réinsertion dans le monde du travail.

Quatre nouvelles installations industrielles de recyclage de la literie opérationnelles en 2015

A l'issue de cette consultation, Eco-mobilier a retenu les projets des opérateurs suivants :

- **Ouest:** Groupement d'entreprises VEOLIA PROPLETE - ENVIE 2E RENNES à Rennes (35)
- **Est:** Groupement d'entreprises ECOVAL- ENVIE 2E LORRAINE à Toul (54)
- **Sud-Ouest:** Groupement d'entreprises SITA - RME à Langon (33)
- **Nord:** Société SECONDLY à Tourcoing (59)



Eco-mobilier conclura avec chacun des industriels retenus un **marché de quatre ans** qui débutera à la mise en exploitation industrielle de l'unité proposée. Ces contrats permettent aux entreprises ou groupements d'entreprises retenus qui portent les investissements liés à ces nouvelles installations de bénéficier d'un engagement d'Eco-mobilier sur des volumes minimaux de traitement. **Les premiers sites devraient être opérationnels début 2015.** Dominique Mignon, Directrice Générale souligne: «*Au travers de ces nouvelles implantations, ces industriels concrétisent la stratégie de développement de l'économie circulaire dans les territoires.*»

Dans un contexte économique et social tendu, ces investissements impulsés par Eco-mobilier sont une étape importante dans le développement de la nouvelle filière de recyclage des meubles. Ils s'inscrivent dans la montée en charge progressive de la collecte séparée des DEA par Eco-mobilier, dans le cadre du partenariat avec les collectivités locales. Ils permettent l'atteinte du taux de 45 % de recyclage des DEA fixé par les pouvoirs publics. Thierry Guibert, Président d'Eco-mobilier conclut: «*l'impulsion de ces nouveaux investissements traduit la volonté et la responsabilité des distributeurs et des fabricants adhérents d'Eco-mobilier de proposer aux consommateurs des solutions de traitement innovantes et écologiques pour le mobilier et la literie.*»

Contacts presse: **LauMa communication**

Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon

prenom.nom@lauma-communication.com • tél: 01 73 03 05 20

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des Déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013.

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23% fin 2012, 45% en 2015) et la valorisation.
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité en s'appuyant sur un réseau de professionnels du déchet
- Favoriser la réintroduction de matériaux recyclés par les industriels
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les Ressourceries sur l'ensemble du territoire.